

DIAPOSITIVE NUMÉRO 6

ACCORD

1965

- Élimination immédiate des tarifs du R.-U.
- Élimination graduelle des tarifs irlandais
- Mécanisme de règlement des litiges

TEXTE

. L'Accord prévoyait l'élimination immédiate des tarifs sur presque toutes les exportations irlandaises destinées au Royaume-Uni de même que l'abaissement graduel, sur une période de cinq ans, des tarifs auxquels étaient assujettis les biens britanniques.

. Cet accord a permis au plus petit pays, l'Irlande, de profiter immédiatement des avantages et il a donné à son industrie le temps de s'adapter au nouveau contexte.

. Si un accord est signé avec les États-Unis, le Canada veillera à ce que l'industrie ait le temps de s'adapter.